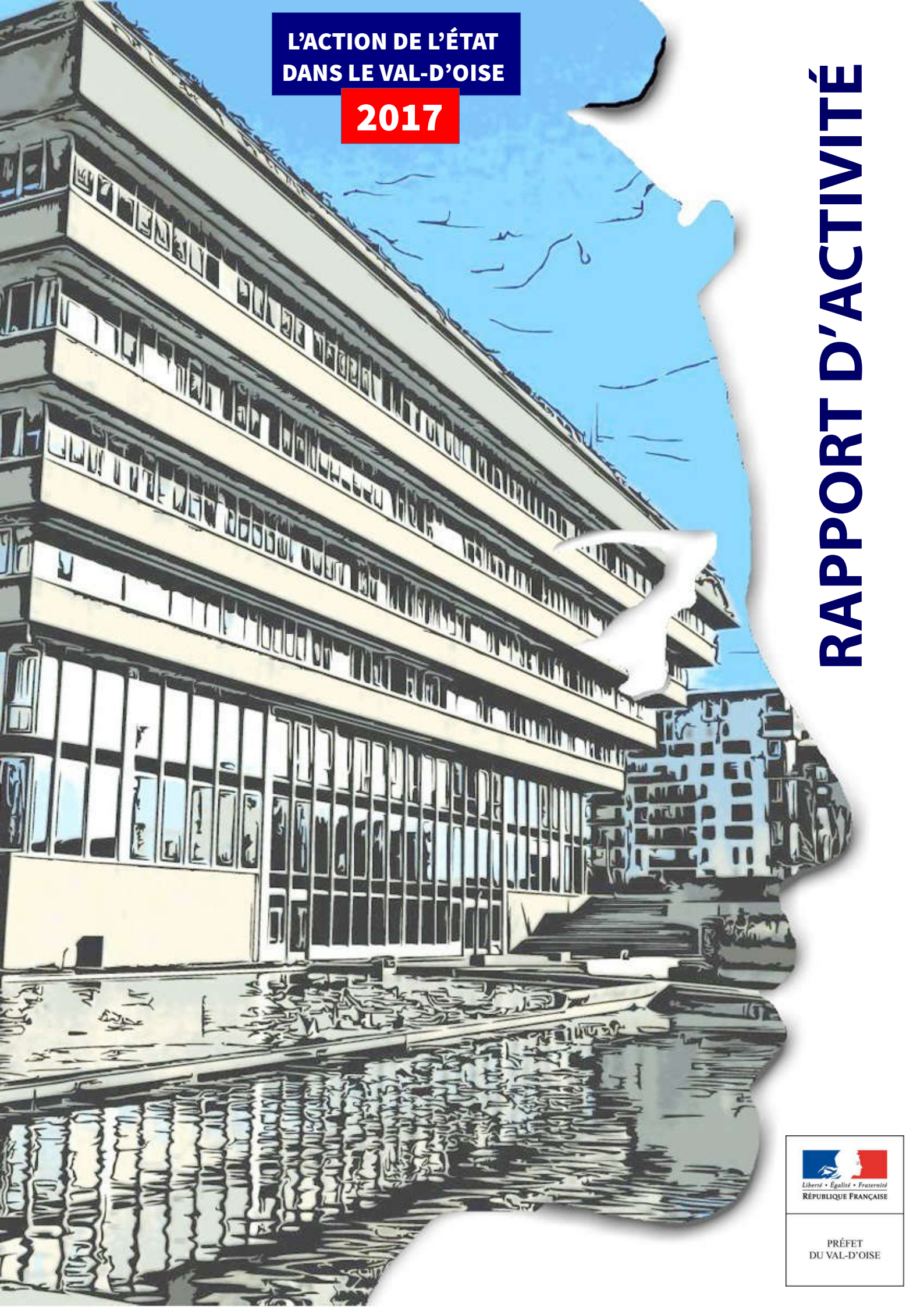


**L'ACTION DE L'ÉTAT
DANS LE VAL-D'OISE**

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ



PRÉFET
DU VAL-D'OISE



Présenter le bilan de l'action menée par les services de l'État dans le département au cours de l'année écoulée est un exercice aussi régulier que nécessaire. Son objectif est à la fois de mettre en valeur et de permettre l'évaluation des réalisations d'aujourd'hui, afin, par là même, de conforter l'action publique de demain.

Les mouvements de fond qui, depuis plusieurs années, touchent notre pays, affectent également notre département. Les défis auxquels nous faisons face – qu'ils soient d'ordre écologique, économique, sécuritaire, identitaire ou encore humanitaire – questionnent jusqu'aux fondements de notre modèle, et rendent à ce titre nécessaire l'évolution des modes d'intervention des pouvoirs publics. L'État doit garantir l'unité, l'indivisibilité et le respect des valeurs de la République, tout en accompagnant le développement des territoires et en assurant la protection des plus démunis.

Face à ces réalités, les Français en général et les valdoisiens en particulier ont de légitimes attentes en matière tant de sécurité et d'ordre public que de cohésion sociale et territoriale, de respect du modèle républicain et de modernisation de la société. Il est à ce titre indispensable que les services de l'État sachent s'adapter, se saisir de l'ensemble des outils disponibles et, là où cela apparaît nécessaire, réviser les modalités de leur action. Le plan dit « préfetures nouvelle génération » (PPNG) démontre de façon emblématique cette capacité d'adaptation de l'État, comme le programme Action publique 2022 s'apprête, à son tour, à l'illustrer.

Pour surmonter ces défis collectifs, il revient à l'État la responsabilité d'accompagner les collectivités territoriales, les acteurs du monde social, économique et associatif, et plus généralement l'ensemble des forces vives, dans la construction collective de notre territoire. Ce rapport d'activité des services l'État dans le Val-d'Oise en 2017 met en lumière, je le crois, cette recherche qui est la mienne d'une action concertée avec l'ensemble des partenaires, dans le respect bien sûr des compétences de chacun.

Construire ensemble le territoire du Val-d'Oise suppose de favoriser la réalisation de grands projets, porteurs de sens pour l'avenir. Les pages qui suivent mettent ainsi en avant quelques-uns des faits et dispositifs majeurs que nous avons initiés en 2017 et qui, pour la plupart, perdureront au cours des prochaines années. On en trouvera, par exemple, deux illustrations dans le développement d'un campus de rang international et le projet de forêt à Pierrelaye.

Enfin, ce bilan de l'action de l'État dans le Val-d'Oise est aussi le témoignage de l'activité des agents placés sous mon autorité. Je souhaite ici leur adresser mes sincères remerciements : ils œuvrent, par leur engagement quotidien, à la promotion de l'intérêt général, donnant corps à l'action présentée dans ce bilan et témoignant du volontarisme de l'État dans le département. C'est à travers eux que sont assurés la qualité du service public et le respect des valeurs du « pacte républicain », contribuant à l'effort d'unité nationale dans un environnement en rapide mutation.

Alors que nous célébrons en 2018 le cinquantième anniversaire de la création du département et de la préfecture du Val-d'Oise, je tenais par ces quelques mots à vous assurer de la détermination de l'ensemble des services de l'État à poursuivre, avec le même engagement et le même dévouement, l'exercice de leurs missions.

Jean-Yves LATOURNERIE, Préfet du Val-d'Oise

Le Plan Préfectures Nouvelle Génération

Un outil de modernisation de l'action de l'État

Pour assurer un service public de qualité constante, les pouvoirs publics doivent sans cesse s'adapter et se réformer. Il s'agit d'un souci majeur qui mobilise les services territoriaux de l'État.

Des transformations en profondeur ou à la marge ont déjà été engagées depuis le début du XXI^e siècle. Si les directions départementales interministérielles (DDI) et les autres unités départementales (UD) ont vu leur organisation et leur périmètre de compétences repensés dès 2010, l'administration préfectorale n'avait pas connu jusqu'à ce jour de changement de grande ampleur.

Ce faisant, le socle du pouvoir étatique dans les départements a nécessairement fait l'objet d'une réforme ambitieuse initiée en 2015 et mise en œuvre en 2017 : le plan préfetures nouvelle génération (PPNG).

Le PPNG vise à renforcer l'intervention de l'État dans le département autour de ses missions prioritaires, à savoir :

- 1) la sécurité et la gestion des crises
- 2) la lutte contre la fraude documentaire
- 3) l'expertise juridique et le contrôle de légalité
- 4) la coordination territoriale des politiques publiques

Au-delà de ces priorités qui sont développées dans la suite du rapport d'activité, il s'agit avant tout d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers : de la simplification des démarches à la dématérialisation des procédures en passant par le réaménagement des espaces d'accueil, l'administration de l'État dans le Val-d'Oise adapte son mode d'action et ses pratiques.

Dès lors, l'État s'approprie pleinement les outils matériels et immatériels à sa disposition pour administrer de façon plus performante les territoires et la population. Cette nécessaire modernisation contribue à conforter l'identité de l'administration préfectorale, fondée sur la proximité avec les usagers et les élus.

Les orientations nationales PPNG ont connu une déclinaison dans le Val-d'Oise, conclue par la mise en œuvre effective d'un nouvel organigramme le 18 avril 2017. Cette dynamique du changement qui doit s'opérer et être acceptée à tous les niveaux de la hiérarchie administrative a nécessité un important travail au sein de la préfecture en matière de ressources humaines (formation, redéploiement des effectifs notamment). A titre d'illustration, 80 agents (soit 18 % de l'ensemble de l'effectif) ont été directement concernés par la réforme (postes supprimés, restructurés ou transférés d'un service à l'autre) et accompagnés individuellement.



PRÉFET
DU VAL-D'OISE



PROTÉGER LA POPULATION

Page 6

Garantir la sécurité intérieure

Page 7

Lutter contre la fraude

Page 8

Protéger les citoyens

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Page 10

Accompagner les collectivités dans leurs projets

Page 12

Accompagner le développement économique

Page 13

Accompagner les usagers

Page 14

Accompagner la transition écologique

VIVRE ENSEMBLE DANS LE VAL-D'OISE

Page 15

Promouvoir les valeurs de la République

Page 16

Éduquer dès le plus jeune âge

Page 17

Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi

Page 19

Mettre à l'abri et accueillir les publics les plus fragiles



Remise de médailles pour acte de courage et de dévouement le mardi 7 novembre 2017 en préfecture du Val-d'Oise

PROTÉGER LA POPULATION

Garantir la sécurité intérieure

Le risque attentat : des exercices pour améliorer la réponse opérationnelle

Plusieurs postures dites VIGIPIRATE prenant en considération les vulnérabilités propres à la période (vacances d'été, rentrée scolaire, fêtes de fin d'année...) ont été localement déclinées dans le cadre de dispositions nationales maintenant l'ensemble du territoire au niveau Sécurité renforcée – Risque attentat.

Ces différentes postures ont notamment mis l'accent, dans le Val-d'Oise, sur la sécurité des transports, des lieux publics, des sites touristiques et des grands événements estivaux, sportifs, culturels et religieux, ainsi que sur la vigilance dans les espaces culturels, de loisirs et de commerce. Elles se font de façon coordonnée avec les forces de l'ordre, les forces armées et la police municipale. Ces postures traitent également les risques d'attaques cybernétiques en appelant l'attention sur la protection des systèmes d'information.



Des fiches réflexes permettent également de diffuser les bonnes attitudes en cas par exemple de situations suspectes ou encore de menaces liées à la sécurité des personnes.

En complément, des exercices interministériels sont menés régulièrement pour améliorer la réponse opérationnelle.

Exercice coordonné dans un établissement scolaire 🔍

6 exercices de sécurité civile ont été organisés en 2017 par le Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC). Parmi ces 6 exercices, 2 ont permis d'activer un plan dit NOVI (plan nombreuses victimes) dans un contexte d'attentat.

L'un de ces exercices a simulé une attaque terroriste au sein d'un lycée valdoisien. A cette occasion ont été mobilisés plus de 80 participants au sein de l'établissement concerné, les forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie, Sentinelle), les services de secours (service départemental d'incendie et de secours (SDIS), SAMU, associations agréées de sécurité civile, agence régionale de santé (ARS)). Cet exercice a permis la coordination des services opérationnels en cas d'attentats dans le département.

Cédric KARI-HERKNER, directeur des sécurités de la préfecture du Val-d'Oise

“ L'année 2017 a été riche en exercices de gestion de crise. Le SIDPC a piloté plusieurs entraînements qui ont permis de tester le schéma de diffusion de l'alerte et d'éprouver les manœuvres et la coordination inter-services, afin d'optimiser le degré de préparation de nos forces de sécurité intérieure et de secours aux différents risques auxquels le Val-d'Oise doit faire face. ”

La lutte contre la radicalisation

Pour l'année 2017, plus d'une centaine de cas de radicalisation ont été signalés dans le département. Le groupe d'évaluation départemental (GED) et la cellule de suivi sont les deux instances principales qui rassemblent les acteurs publics mobilisés à l'échelle départementale sur cette problématique : ministères de l'intérieur, de la justice, de l'éducation nationale et également les ministères sociaux. Ils agissent conjointement avec les collectivités territoriales et les associations.



Ces instances assurent l'évaluation individuelle des cas signalés et également le suivi du dispositif de prise en charge des individus radicalisés. Différentes structures associatives, désignées par la préfecture, ont ainsi été mobilisées pour prendre en charge les majeurs ou les familles de mineurs radicalisés partis sur zone de conflit. Les cas signalés par la préfecture de mineurs radicalisés sont, quant à eux, accompagnés par le conseil départemental et font l'objet d'un suivi particulier afin d'identifier les besoins de prise en charge sociale et psychologique.

L'emprise croissante de la radicalisation sur des champs sensibles comme la santé et l'éducation a conduit à mettre en place des outils adaptés, en liaison avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et l'agence régionale de santé (ARS-DD95). Une attention particulière est portée, depuis avril 2016, au respect de l'obligation de scolarisation, sous la forme d'un groupe de travail dédié qui se réunit tous les mois afin d'identifier les manquements et de contrôler les situations d'instruction dans la famille ou encore les lieux d'instruction collective. En matière de santé, un accord-cadre entre l'ARS-DD95 et la préfecture a été préparé afin de mobiliser et de sensibiliser les ressources médicales dans la lutte contre la radicalisation.

Afin de répondre à des problématiques en lien avec la radicalisation dans les champs du sport et de la jeunesse, une cellule de suivi des associations a été structurée, associant le cabinet du préfet et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), dans le but d'étudier puis de programmer des actions préventives, pédagogiques ou coercitives.

Le suivi et le contrôle rigoureux des lieux de culte, vecteurs de diffusion des préceptes radicaux, a permis la fermeture administrative de quatre établissements dans le Val-d'Oise.

Lutter contre la fraude

L'action de l'État contre la fraude documentaire

Dans le cadre de la réforme des modalités de délivrance des titres, le Gouvernement a décidé la création d'un traitement commun aux cartes nationales d'identité (CNI) et aux passeports dans le fichier des titres électroniques sécurisés (TES), afin de rationaliser le travail des services de l'État et de mieux lutter contre la fraude identitaire. Un décret du 28 octobre 2016 a autorisé le regroupement des données à caractère personnel collectées lors des demandes et renouvellements de passeports et de CNI.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude documentaire, un référent fraude à temps complet a été affecté auprès du secrétaire général. Sa mission se définit sur quatre volets :

- la lutte contre la fraude interne ;
- la lutte contre la fraude externe ;
- l'animation du réseau de partenaires locaux ;
- le partage de l'information.

Dans le Val-d'Oise, l'action du référent fraude départemental se porte principalement sur les collectivités locales qui délivrent des titres. En cas de suspicion de fraude, il peut notamment émettre des signalements auprès du procureur de la République.

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude



Sous la présidence du préfet et du procureur de la République, le CODAF regroupe les représentants de l'État (police nationale, gendarmerie, direction départementale des finances publiques, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, direction régionale des douanes...), et les organismes locaux de protection sociale (URSSAF, MSA, régime social des indépendants - RSI, CPAM, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, CAF et Pôle Emploi...) afin d'apporter une réponse globale et concertée au phénomène de travail illégal et de la fraude fiscale et sociale. Il a pour mission de définir les procédures et les actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination des différents acteurs engagés dans la lutte contre les fraudes portant atteinte aux finances publiques.

En 2017, les enquêtes consécutives aux opérations CODAF ont permis de saisir au sein du patrimoine des fraudeurs plus de 7 millions d'euros, soit le double du montant saisi en 2016. Avec 306 opérations menées et 1681 signalements entre partenaires, le CODAF du Val-d'Oise a démontré en 2017 la forte vitalité des échanges et l'apport d'actions communes en matière de lutte contre la fraude.

38 millions d'euros, c'est le montant total détecté des fraudes aux prestations et liées au travail dissimulé grâce à l'action du CODAF.

Protéger les citoyens

La protection des mineurs en accueil collectif

En 2017, l'État s'est une nouvelle fois mobilisé pleinement pour protéger un public particulièrement fragile : les mineurs. Plus de 1 000 structures déclarées au titre du suivi des activités périscolaires et extrascolaires ont été suivies au cours de l'année 2018 (locaux, ratios d'encadrement, contrôle de l'honorabilité des personnels engagés). La DDCS a par ailleurs conduit **84 contrôles** approfondis en direction de ces structures dans le cadre de son plan de contrôle annuel.

La protection des consommateurs

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) intervient pour protéger les consommateurs et s'assurer que les informations qui leur sont délivrées dans le cadre des transactions sont loyales. Une campagne de sensibilisation relative au dépannage à domicile a ainsi été conduite par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), relayée localement par la DDPP : distribution de dépliants et d'affiches aux professionnels de l'immobilier, aux organismes HLM, aux associations de consommateurs et aux consommateurs du département.

Suite à cette campagne, **85 plaintes de consommateurs** ont été traitées par les services de la DDPP.



La lutte contre les pratiques commerciales déloyales, voire agressives, a donné lieu à l'assignation devant le juge civil d'une société amenant de petites entreprises à souscrire des prestations « trompeuses » pour des montants financiers importants.

La DDPP également conduit des opérations de contrôle de certains produits censés assurer la sécurité physique du consommateur (casques, gants, couvertures anti-feu) et qui sont parfois inefficaces, voire dangereux en eux-mêmes.

La DDPP a, par ailleurs, traité **53 alertes** dont 39 concernaient des denrées alimentaires. Parmi les alertes sanitaires majeures, figurent la crise sanitaire liée à l'usage du « Fipronil » (substance active de produit phytosanitaire) et celle liée à la contamination de laits infantiles par la salmonelle (89 contrôles de vérification de l'effectivité du retrait des rayons des produits concernés par cette alerte). **23 toxi-infections alimentaires collectives** ont également été investiguées en 2017, représentant environ 220 malades.

La sécurité des citoyens du Val-d'Oise a également été assurée par la gestion d'un foyer de grippe aviaire détecté dans un élevage de canards. L'abattage des animaux infectés a permis d'éviter la propagation de l'épidémie et ainsi de garantir la santé animale et l'activité économique de la filière.

La protection face aux risques sanitaires

La prévention des crises sanitaires vise à prendre en compte les menaces de grande envergure d'origine environnementale ou infectieuse, afin d'une part de minimiser les risques et d'autre part de mettre en place les procédures qui permettront le cas échéant d'y faire face.

Dans un champ complémentaire, la « veille et alerte » consiste à réceptionner les signalements et à gérer les problèmes sanitaires liés aux maladies infectieuses transmissibles, y compris les infections associées aux soins (maladies nosocomiales). En cas de survenue de pathologies liées à des expositions environnementales à risque, l'ARS-DD95 mène des investigations afin de rechercher la source environnementale et établir les recommandations nécessaires dans le but de les supprimer.

Pour les 33 maladies dites à déclaration obligatoire (MDO), un dispositif de surveillance spécifique est mis en place et répond à deux objectifs :

- prévenir les risques d'épidémie ;
- analyser l'évolution dans le temps de ces maladies afin d'adapter les politiques de santé publique (calendrier vaccinal par exemple).



Quelques chiffres clés pour l'année 2017

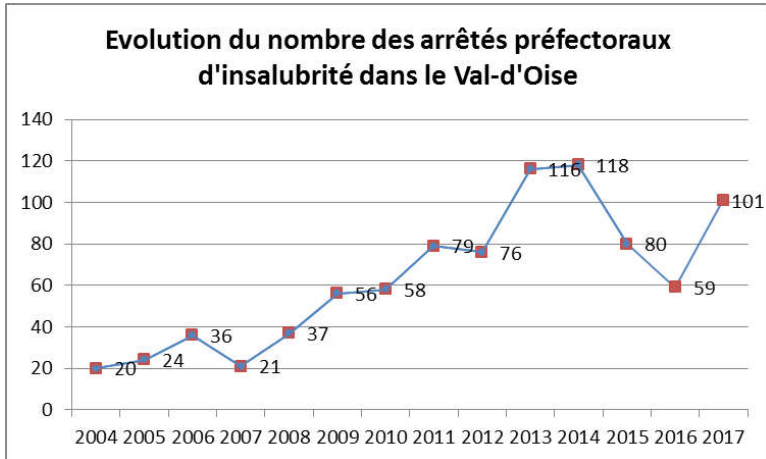


Parmi les **368 signalements de maladies à déclaration obligatoire** (hors celles liées au VIH/Sida directement transmises à Santé Publique France par l'application e-DO) reçus par la cellule départementale de veille, d'alerte et de gestion sanitaire de l'ARS-DD95, **350 (95%)** ont été validés et instruits. A titre de comparaison, **316** signaux avaient été validés en 2016. Cette augmentation est essentiellement en lien avec l'épidémie d'hépatite aigüe A qui touche les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) en France comme dans d'autres pays européens. L'ARS-DD95 a également procédé à **79 investigations « environnementales »** suite à des déclarations obligatoires : légionellose (40), intoxication par le monoxyde de carbone (35) et saturnisme infantile (4).

Les infections associées aux soins regroupent les infections nosocomiales en établissements de santé déclarées via e-SIN et les infections associées aux soins en établissements médico-sociaux dont les principales étiologies sont les cas groupés d'infections respiratoires aiguës et de gastro-entérites aiguës en EHPAD. **61 signalements sont recensés pour l'année 2017** (contre 47 en 2016).

La lutte contre l'habitat indigne et insalubre

L'ARS-DD95 a reçu en 2017 **736 signalements** relatifs à l'habitat indigne conduisant à la signature de **101 arrêtés préfectoraux d'insalubrité** (59 en 2016) dont notamment 51 en raison du caractère impropre à l'habitation (27 en 2016) et 28 sur des situations d'urgence sanitaire (22 en 2016). Il est à noter une nette augmentation du nombre d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité pris depuis 2007 (101 arrêtés en 2017 contre 21 en 2007) témoignant ainsi d'une réelle mobilisation départementale pour intensifier la lutte contre l'habitat indigne.



Pour conduire cette action, l'ARS-DD95 assure de façon interministérielle l'animation du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) en partenariat avec les services de la direction départementale des territoires (DDT) et de la DDSCS.

Dans ce contexte, le secrétaire d'État à la cohésion des territoires, monsieur Julien Denormandie, a réalisé une visite le 15 décembre 2017 à Goussainville sur le thème de la lutte contre les marchands de sommeil, dans la perspective des évolutions législatives prévues dans la future loi relative à l'« Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique ». Cette visite ministérielle a entraîné un plan d'action dont la vocation est de fixer un cadre partenarial formel et systématisé entre les services territoriaux de l'État, le parquet (représenté par un procureur adjoint référent) et les maires. Cela permettra de bâtir des dossiers solides facilitant le traitement judiciaire et conduisant à une action exemplaire.



Le contrôle sanitaire des eaux potables et des eaux de loisirs

Dans le cadre de ses missions, l'ARS-DD95 réalise également le contrôle sanitaire des eaux, dont par exemple les eaux de baignade de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise. A ce titre, **6 198 contrôles de la qualité d'eau** ont été réalisés en 2017. Parmi eux, 278 ont mis en évidence une ou plusieurs non-conformités de la qualité de l'eau (eau de piscine : 156 ; eau potable : 122). Pour ces situations de non-conformités, l'ARS-DD95 établit des mesures de gestion. ■



Exercice de sécurité civile
Simulation d'un attentat terroriste
au complexe sportif Aren'Ice
le lundi 26 juin 2017



Vue aérienne de la ville d'Argenteuil
© Mairie d'Argenteuil

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

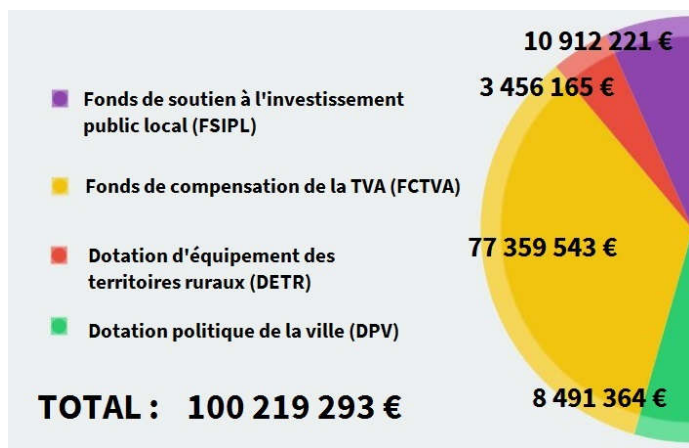
Accompagner les collectivités dans leurs projets

L'État soutient et accompagne les collectivités dans le montage et la réalisation des grands projets d'aménagement structurants pour le département (dont une carte est fournie en annexe), parmi lesquels figurent le campus international, la forêt de Pierrelaye et l'aménagement du triangle de Gonesse dans la perspective de la construction de la gare de la ligne 17 du Grand Paris Express.

Les dotations de l'État dans le Val-d'Oise

Plusieurs dotations de l'État sont accordées pour aider au financement de projets portés sur le territoire. A titre d'exemple, peuvent être cités l'opération de rénovation thermique et de mise aux normes de plusieurs équipements publics (écoles, patinoire, bibliothèque...) à Argenteuil (DPV), le projet d'aménagement de la maison de santé pluriprofessionnelle à Eragny-sur-Oise (DETR) et le projet de réhabilitation du manoir Notre-Dame en espace polyvalent à vocation économique, culturelle et en logement à Maffliers (FSIPL).

Quelques principales dotations de l'État dans le Val-d'Oise liées à l'investissement (chiffres 2017)



ZOOM : le financement des équipements sportifs par le centre national pour le développement du sport (CNDS)

Le CNDS contribue par son action à la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la correction des disparités territoriales de l'offre d'équipements sportifs. En 2017, **24 opérations ont été retenues pour le Val-d'Oise pour un montant total de 1 252 330 €.**

Enveloppe	Nature du projet	Subvention allouée
Mise en accessibilité des équipements sportifs existants	Mise en accessibilité de terrains de football au stade Philippe Grante à l'Isle-Adam	66 500 €
Équipements sportifs structurants locaux en territoire carencé	Extension du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny	500 000 €
	Construction du gymnase des Bayonnes à Herblay	300 000 €
Équipements sportifs légers de proximité « Héritage 2024 »	20 dossiers retenus : Sarcelles (5), Gonesse (4), Garges-lès-Gonesse (3), Méry-sur-Oise (2), Jouy-le-Moutier (1), Margency (1), Chennevières-lès-Louvres (1), Franconville (1), Cergy (1), Avennes (1).	385 830 €

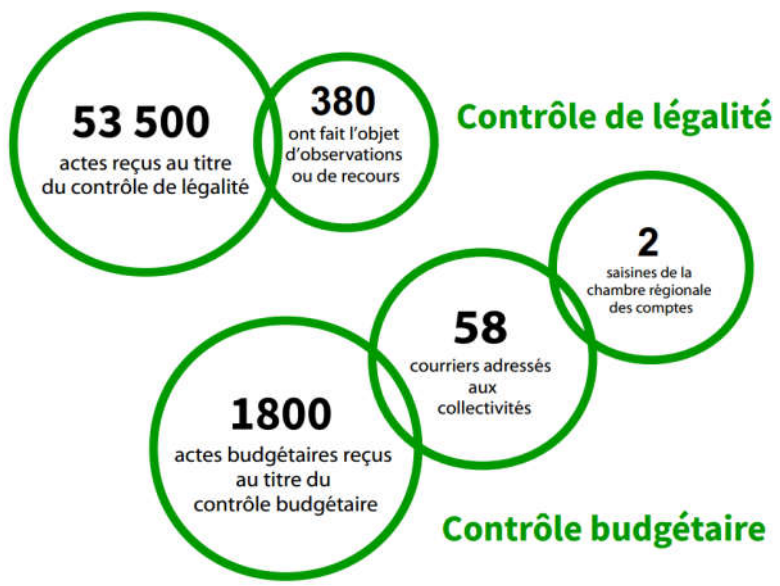
Le conseil aux collectivités

Les services de l'État ont un rôle d'expert, de facilitateur et d'incitateur en direction des collectivités locales. Les sous-préfectures constituent l'échelon de proximité et de connaissance fine des territoires. Elles apportent une expertise technique notamment dans la préparation des dossiers de demande de subvention et des projets d'aménagement, à l'instar de celui porté par la ville de Cormeilles-en-Parisis de reconquête des berges de Seine.

À l'échelon départemental, de nombreux services (préfecture, direction départementale des territoires (DDT), direction départementale des finances publiques (DDFIP), unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), etc.) répondent parfois conjointement aux sollicitations des collectivités pour les aider dans la compréhension des textes dans une multitude de domaines : urbanisme, aménagement du territoire, ou encore en matière de droit de la fonction publique territoriale et de droit de la commande publique.

À titre d'exemple, 31 communes ont ainsi été accompagnées par la DDT dans la publication de leur plan local d'urbanisme sur le géoportail de l'urbanisme, classant ainsi le Val-d'Oise au premier rang des publications en Ile-de-France.

Pour être efficace, l'accompagnement des collectivités territoriales se traduit aussi par un contrôle rigoureux des actes juridiques et budgétaires.



Les contrats de ruralité

3 contrats de ruralité ont été signés en 2017 dans le département avec la communauté de communes Vexin Centre, la communauté de communes Sausseron Impressionnistes et la communauté de commune Carnelles Pays de France.

Dispositif phare de l'action conduite par le gouvernement en faveur des territoires ruraux et annoncé lors du comité interministériel de la ruralité du 20 mai 2016, le contrat de ruralité vise à coordonner les moyens techniques, humains et financiers de différents partenaires institutionnels, économiques, associatifs afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à une échelle intercommunale.



Les contrats de ruralité doivent notamment permettre d'accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises des territoires ruraux et ce dans une perspective pluriannuelle, la première génération de contrats couvrant la période 2017-2020.

Pour l'année 2017, les contrats de ruralité ont notamment bénéficié d'un financement de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. Ce sont ainsi 216 M€ qui ont été dédiés aux contrats de ruralité au plan national, dont 2M€ pour le département du Val-d'Oise.



Parole d' élu



Le contrat de ruralité signé avec l'Etat en 2017, pour des projets d'intérêt communautaire, représente pour nos collectivités un apport financier important, déterminant et significatif en permettant la réalisation de projets structurants sur notre territoire.

La mise en place de ce contrat a été largement facilitée par l'aide et l'implication constante des services de l'Etat et notamment du secrétaire général et des services de la direction de la coordination de l'appui territorial (DCAT).

À titre d'illustration, ont été réalisés :

- La construction d'un pôle médical et paramédical ;
- L'achat d'un bâtiment en vue d'une transformation en résidence pour personnes âgées ;
- L'acquisition du bâtiment de la Poste transformé en maison de services au public (MSAP) ;
- L'agencement d'une agence communale ;
- La requalification d'une maison polyvalente ;
- L'étude pour l'aménagement de 6 ateliers sur la zone d'activité économique (ZAE) du Bord'haut de Vigny par la CCVC ;
- Le changement du mode de chauffage des locaux administratifs de la CCVC.



Michel GUIARD
Président de la communauté de communes Vexin centre (CCVC)
Maire de Boissy l'Aillierie

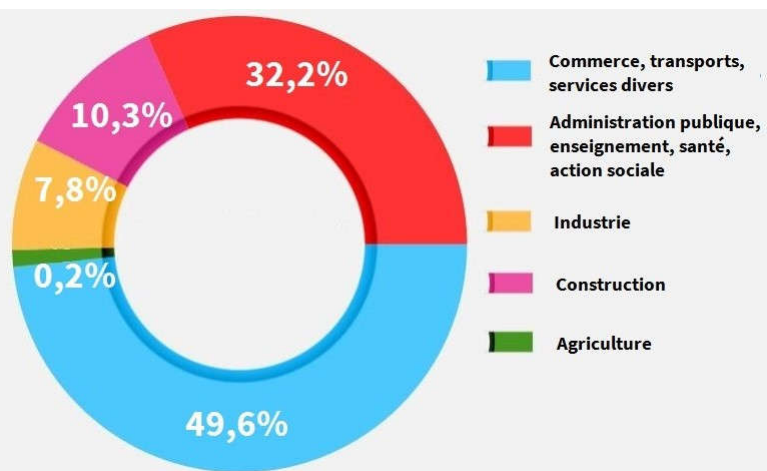


Accompagner le développement économique

Chiffres clefs de l'économie dans le Val-d'Oise

Le Val-d'Oise compte, tous secteurs économiques confondus, 357 295 emplois pour 90 092 établissements.

Tissu économique du Val-d'Oise
(en % par rapport au nombre d'emplois global)



L'industrie du Val-d'Oise est plutôt positionnée sur les secteurs traditionnels comme la mécanique générale à destination des marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'armement. Les technologies du numérique ainsi que les logiciels et systèmes complexes occupent une place de plus en plus importante dans l'économie du département.

100 entreprises valdoisiennes adhèrent à un pôle de compétitivité :

- 17 sont adhérentes à ASTech Paris Région (aéronautique) ;
- 14 à Cosmetic Valley (cosmétique et parfumerie) ;
- 13 à System@tic Paris Région (logiciels) ;
- 12 à Mov'eo (automobile) ;
- 10 à Cap Digital Paris Région (numérique).

L'activité industrielle est variée et particulièrement concentrée sur 3 secteurs géographiques, avec des spécificités marquées :

- **Cergy-Pontoise/Saint-Ouen-l'Aumône** : services aux entreprises, chimie-plasturgie, métallurgie et sous-traitance mécanique. L'agglomération de Cergy-Pontoise accueille plus de 4 000 entreprises ;
- **les Rives de Seine** situées au sud du département (Argenteuil, Bezons, Herblay, Corneilles-en-Parisis, ...) : aéronautique et informatique / mécatronique ;
- **l'Est du département** (environs de l'aéroport Roissy-CDG, Sarcelles, Gonesse) : fret, aéronautique et sécurité/défense, avec un territoire qui bénéficie de la dynamique aéroportuaire de Paris Roissy Charles de Gaulle, avec des projets comme International Trade Center, premier complexe intégré d'affaires et de congrès en Europe, et des centres commerciaux tels Aéroville ou EuropaCity.

Le soutien aux entreprises

Les services de l'État participent à diverses instances dans le cadre de leurs missions économiques et financières, permettant ainsi de traiter de façon dynamique et concertée les problématiques de soutien aux entreprises, de veille économique et d'action en faveur de l'emploi.

• Le comité départemental de l'économie (CDE)

Le CDE concourt au lancement et au soutien d'initiatives propres à maintenir et à développer l'activité économique dans le département. Présidé par le préfet, le comité, composé de nombreux partenaires économiques (DDFiP, Préfecture, Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD-DIRECCTE), Tribunal de Commerce, Banque de France, Pôle Emploi, URSSAF, Chambre de commerce et d'industrie, Caisse des dépôts et consignations, représentants des artisans, entreprises et commerçants, des experts-comptables, des banques...), s'est réuni 5 fois en 2017.

• La commission des chefs de services financiers (CCSF)

Présidée par la directrice de la DDFIP, la CCSF associe la directrice de l'URSSAF et se réunit tous les 2 mois. Elle peut être saisie pour toute entreprise quelle que soit sa taille rencontrant des difficultés conjoncturelles susceptibles de conduire à des difficultés de paiement des dettes fiscales et sociales, en vue d'obtenir un plan de règlement. La saisine est confidentielle de manière à préserver les relations avec les clients, fournisseurs et partenaires bancaires.

• La cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises (COSAE)

Créée en 2012 dans le cadre du nouveau dispositif du redressement productif, la COSAE associe des représentants de la préfecture (DCAT), de la DDFIP, de l'UD-DIRECCTE et de l'URSSAF. Ses missions sont la détection et le traitement des difficultés des entreprises. La COSAE a un rôle important pour l'information des entreprises sur les aides et pour la facilitation de leurs démarches auprès des administrations. 9 réunions se sont tenues en 2017.

En 2017, **20 dossiers actifs** ont été suivis. Au titre de l'activité partielle, 445 demandes d'indemnisation ont été déposées pour 1078 salariés indemnisés.



Le « réseau RH »



L'UD-DIRECCTE a initié en 2015, la mise en place d'un réseau des acteurs RH, publics et privés du territoire « Agir ensemble pour un partenariat d'expertises RH public/privé pour les TPE-PME ». Ce réseau vise à fonctionner comme un guichet unique pour les TPE/PME regroupant tous les relais des entreprises (services de l'emploi et de l'économie de l'État et des collectivités locales, chambres consulaires, syndicats professionnels, maisons de l'emploi, Pôle emploi, missions locales, Cap Emploi, URSSAF, Banque de France, Université de Cergy, groupement d'intérêt public spécialisé dans le domaine de l'emploi...). Plus de 1500 actions d'accompagnement au bénéfice de 300 TPE-PME ont été conduites dans ce cadre.



Hakim Kamouche,
chargé de mission à l'UD DIRECCTE du Val-d'Oise



Les TPE-PME tiennent une place majeure dans le tissu économique valdoisien. La démarche d'appui à ces entreprises comporte une stratégie d'accompagnement en ressources humaines, concrétisée par une charte partenariale signée en janvier 2018. Un réseau d'expertise public/privé a ainsi été constitué, qui accompagne les TPE-PME dans les différents moments de leur développement.



La Semaine de l'industrie

La Semaine de l'industrie est une manifestation d'ampleur nationale dont l'objectif est de valoriser et de faire découvrir, par un ensemble d'actions d'information et de sensibilisation, les métiers et les formations de l'industrie, notamment aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, qui constituent les cibles prioritaires.

Avec **100 événements labellisés** en 2017 (78 en 2016, soit une augmentation de +28 % environ), le Val-d'Oise a été **le premier département francilien devant la Seine-et-Marne** (98 événements) et Paris (73 événements). Le Salon EFFERVESCENCE, qui s'est déroulé à Sannois le 21 mars 2017, a constitué l'événement-phare de la Semaine de l'industrie 2017 dans le Val-d'Oise avec 150 exposants et 400 visiteurs.

Les mutations de l'emploi et des compétences

4 filières prioritaires sont accompagnées dans le département, donnant lieu à de nombreuses actions pour répondre à leurs besoins :

- **Industrie** : en lien avec le Lycée Gustave Monod, une formation de fraiseur sur machines conventionnelles en complément du bac pro technicien sur machines numériques a été expérimentée ;
- **BTP** : la structuration d'une coopérative du bâtiment avec des artisans du Val-d'Oise est expérimentée en lien avec la CAPEB ;
- **Service à la personne** : appui au financement d'une plate-forme d'aide aux entreprises de services aux personnes portée par la maison de l'emploi Roissy-Pays de France pour les accompagner sur les conditions et l'organisation du travail particulières à ce secteur ;
- **Sécurité** : la DIRECCTE a lancé un contrat d'études prospectives (CEP) sur les métiers de la sécurité.



Le cluster Security System Valley (SSV)

Le cluster SSV est une association fondée le 2 novembre 2016 dont l'objet est de faire de la « sécurité globale » un pilier stratégique du développement économique et de l'attractivité du département.

Face à l'évolution des menaces et à l'accroissement des vulnérabilités, SSV ambitionne de rapprocher les utilisateurs des « produits de sécurité » avec l'ensemble des acteurs de la maîtrise des risques. L'objectif est de décloisonner les différents domaines d'expertise (sûreté, sécurité physique, environnementale, industrielle, etc.) et de renforcer la coopération entre les acteurs institutionnels (État, collectivités, universités), les entreprises et les citoyens sur ces thématiques.

Le cluster a engagé des actions de sensibilisation aux risques et de promotion des pratiques en matière de sécurité. Il a permis le développement de services et produits dans le cadre de « démonstrateurs » (expérimentation locale d'outils de sécurité).

Accompagner les usagers

Accompagner la dématérialisation des procédures

Le ministère de l'intérieur est pleinement investi dans la « e-administration ». Au niveau des services déconcentrés de l'État, le recours au timbre électronique permet de supprimer le support physique au profit d'un droit acquitté directement sur internet, chez les buralistes agréés ou dans les administrations concernées.

Simplifiant les formalités à la fois pour l'utilisateur et pour l'administration, il constitue également une amélioration indéniable en matière de sécurisation des procédures. Par exemple, au bureau du séjour, les timbres électroniques acceptés concernent les cartes de séjour, les titres d'identité républicains et les documents de circulation pour étrangers mineurs. En moyenne en 2017, 58 % des usagers utilisent des timbres fiscaux et 42 % d'entre eux utilisent des timbres électroniques.



Les Maisons de services aux publics (MSAP)

Les MSAP visent à améliorer l'accès de tous aux services de proximité délivrés par les grands opérateurs nationaux et locaux (La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance maladie, etc.) et de certains services de l'État. Elles permettent de regrouper, en un lieu unique, une gamme élargie de services et d'accompagner les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne, principalement dans les territoires ruraux.

7 MSAP ont été labellisées dans le Val-d'Oise : 4 portées par La Poste (à Moisselles, Nesles-la-Vallée, Vétheuil et Vigny), 2 portées par le réseau des points d'information et de médiation multi-services (PIMMS) à Garges-Sarcelles et à Cergy et une par la commune d'Ermont (gare d'Ermont-Eaubonne).



Le Val-d'Oise, territoire d'expérimentation des CERT

Dans le contexte d'évolution du fonctionnement et des pratiques de l'État, la préfecture est devenue centre d'expertise et de ressources titres (CERT) expérimental pour les permis de conduire. Ce processus de modernisation a entraîné la fermeture des guichets du bureau de la circulation le 15 mai 2017.

Le passage à une procédure entièrement dématérialisée par le site internet de l'agence nationale des titres sécurisés a nécessité une forte communication auprès des professionnels et des usagers. En 6 mois d'expérimentation, le CERT « permis de conduire » a reçu et géré environ **20 000 demandes** et a donné lieu à un retour d'expérience instructif en vue de la généralisation du dispositif au niveau national le 6 novembre 2017.

Les 50 agents du CERT du Val-d'Oise devraient gérer en 2018 pour les départements de la Lozère, des Alpes-maritimes, du Doubs et du Nord environ 85 000 inscriptions au permis de conduire, 155 000 productions de titres, 25 000 validations de stages de récupération de points.

Les points numériques

La dématérialisation des procédures de délivrance des permis de conduire, des cartes grises, des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports a induit le développement d'outils d'accompagnement à l'attention des usagers ne maîtrisant pas l'outil informatique. En 2017, la préfecture du Val-d'Oise et les sous-préfectures d'Argenteuil et de Sarcelles ont ouvert un point numérique afin de réduire la fracture numérique.

Les volontaires du service civique affectés à cette structure mettent leurs connaissances au profit des usagers concernés en assurant un accueil et un accompagnement sur les bornes informatiques en libre service installées à l'intention des usagers.



Témoignage d'un service civique

“

« Depuis que j'exerce cette activité, j'ai appris beaucoup de choses très utiles, nous a confié Bidia, l'une des volontaires service civique affectée au point numérique de la préfecture. Dans l'ensemble, cela se passe bien. C'est parfois un peu compliqué mais j'ai reçu une bonne formation de la part de mon autre collègue déjà en fonction à mon arrivée ».

« Le contact avec les usagers est intéressant, très diversifié, ce ne sont jamais les mêmes cas et grâce à cela, ce n'est pas un travail répétitif » ajoute-t-elle.



« Avec mon collègue, nous alternons les activités : l'un s'occupe d'accueillir les gens à l'entrée de la préfecture pour les renseigner, leur remettre un formulaire ou une liste de pièces à fournir pendant que l'autre assiste les usagers ayant besoin d'utiliser l'une des bornes informatiques en libre-service ».

« Ce qui me plaît dans ce travail, c'est de voir les personnes repartir satisfaites et contentes d'avoir été écoutées et aidées et de savoir qu'on a pu résoudre leurs problèmes. C'est très gratifiant. Cette expérience me sera également très utile dans ma vie professionnelle future ».

”

Accompagner la transition écologique

La transition et la rénovation énergétique

• La transition et la rénovation énergétique



La communauté départementale de la transition énergétique s'est structurée le 7 décembre 2017 avec pour objectif principal d'accompagner les collectivités et les acteurs départementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan climat air énergie territorial (PCAET). Il s'agit de renforcer les actions de chacun tout en donnant corps et lisibilité à la lutte contre le changement climatique et à la transition énergétique et écologique de nos territoires. L'action de l'État s'exerce aussi dans le cadre du suivi des projets d'aménagement, d'urbanisme, de logement ou encore liés à l'implantation d'activités industrielles. Des services experts (DDT, ARS-DD95, UDAP, DRIEE, etc.) fournissent des avis complémentaires.



L'autorisation environnementale unique

Depuis le 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et projets à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA) sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale unique. Outre la réduction des délais de procédure, cette réforme poursuit trois objectifs principaux :

- la simplification des procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale ;
- la meilleure vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet ;
- une anticipation, une lisibilité et une stabilité juridique accrues pour le porteur de projet.

L'autorisation, demandée en une seule fois et délivrée par le préfet de département, inclut l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables.

• Le stockage et l'élimination des déchets

Les activités de stockage et d'élimination des déchets sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) surveillées par l'unité départementale du Val-d'Oise de la DRIEE placée sous l'autorité du préfet. Certaines installations font l'objet de contrôles annuels, à l'instar des 3 incinérateurs de déchets ménagers et des 2 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDI).

En 2017, l'unité départementale de la DRIEE a réalisé **8 inspections** de sites suspectés « illégaux » à savoir des installations classées fonctionnant sans avoir accompli les formalités administratives (déclaration ou autorisation). Sur ces 8 sites, 6 ont une activité de traitement des déchets. **Ces contrôles ont donné lieu à 4,5 M d'€ de consignations, 13 900€ d'astreintes administratives, 3 procès verbaux dressés pour exploitation illégale d'une ICPE, 2 arrêtés préfectoraux de suspension et 1 arrêté de suppression d'activité.**

• L'alimentation électrique du Val-d'Oise

Le réseau public de transport d'électricité est particulièrement dense dans le département du Val-d'Oise et fait l'objet d'une politique régionale de préservation et de développement. La DRIEE et la DDT sont à ce titre particulièrement mobilisées. Cela vient appuyer les projets d'aménagement, de construction de logement et d'insertion des infrastructures de transport. ■

Marianne, participe présent !
 août 2015
 290 x 200 cm
 acrylique et Aérosol sur toile
 par l'artiste Biate / www.pschitt-deco.fr
 © Pschitt Deco / Paris, France



VIVRE ENSEMBLE DANS LE VAL-D'OISE

Promouvoir les valeurs de la République

Assurer les grandes échéances démocratiques

L'année 2017 a été une année électorale chargée avec l'organisation des élections présidentielles, législatives et sénatoriales. En outre, 4 élections municipales partielles ont été organisées en 2017. Les services de l'État sont les garants du bon déroulement de la vie démocratique, qu'elle soit politique ou professionnelle. Différents services préfectoraux interviennent dans ce domaine, la direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL) le cabinet du préfet et les sous-préfectures.

En amont de chaque scrutin, le cabinet du préfet produit des analyses électorales (forces en présence, poids des candidats, sensibilités politiques représentées).

En parallèle, la DCL assure la mise en œuvre des différentes opérations électorales et est le principal interlocuteur des communes. Elle organise la remise du « matériel électoral », enveloppes de scrutins, procès- verbaux, affiches et bulletins de vote au profit des 185 communes du département.

Les soirs d'élections politiques, la DCL s'acquitte de la remontée des résultats au ministère de l'intérieur, tandis que le cabinet du préfet organise l'accueil systématique de la presse dans un espace dédié au sein de la préfecture, avec transmission des résultats en temps réel.

Un seul contentieux a abouti à l'annulation par le Conseil Constitutionnel de l'élection de la députée de la première circonscription. Suite à cette annulation, une élection partielle a été organisée début 2018.



720 000
électeurs



800
bureaux de
vote

Former aux valeurs de la République et à la laïcité

- Former aux valeurs de la République et à la laïcité

Le dispositif créé en 2015 dédié aux valeurs de la République et de la citoyenneté (VRC) soutient les actions favorisant la mise en place de projets à dimension civique et citoyenne mais également des actions de prévention.

En outre, en 2017, l'appel à projet « Citoyenneté et valeurs de la République » a soutenu des projets à hauteur de 511 400 €, représentant 5,3 % de la dotation globale « politique de la ville ». 40 % de cette enveloppe a ainsi été allouée à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à destination des quartiers prioritaires des communes de Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel, Gonesse, Arnouville-lès-Gonesse et Goussainville.

Le sport joue un rôle dans la diffusion des valeurs républicaines. Un plan de formation spécifique, intitulé « Associations sportives : passeurs de laïcité », a été déployé auprès des dirigeants et des éducateurs sportifs du Val-d'Oise. 600 éducateurs sportifs ont ainsi reçu une formation d'une journée axée sur les valeurs de la république et de la laïcité.

- **Promouvoir l'engagement dans le service civique**

En 2017, **plus de 1 000 jeunes val-d'oisien**s ont bénéficié d'un service civique dans le département ou dans les départements limitrophes et 50 nouvelles structures ont été agréées.

Eduquer dès le plus jeune âge

L'éducation prioritaire

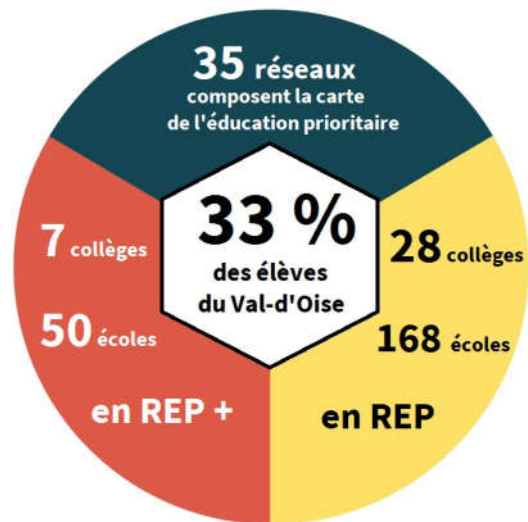
L'académie de Versailles dont dépend le Val-d'Oise s'est dotée d'un plan d'actions visant à mettre en œuvre les orientations nationales en éducation prioritaire, c'est-à-dire de faire réussir tous les élèves et de réduire les disparités scolaires entre les territoires aux caractéristiques sociales divergentes. L'école primaire, le cycle 1 (la maternelle) et le cycle 2 (avec les dédoublements des classes de CP/CE1), a fait l'objet d'une orientation prioritaire.



A cet effet, le travail s'est porté sur les fondamentaux au travers des cycles de chaque réseau d'éducation prioritaire (REP) identifié : le cycle 1 (scolarisation obligatoire dès la maternelle), le cycle 2 (implantation des classes de 12 élèves en CP et CE1), avec un prolongement dans les cycles 3 (du CM1 à la 6e) et 4 (de la classe de 5e à 3e).

Pour atteindre l'objectif fixé, ces réseaux disposent de leviers supplémentaires : plan de formation du réseau, coordonnateur, accompagnement éducatif, mutualisation pour transférer les pratiques professionnelles, meilleur taux d'encadrement.

A la rentrée scolaire 2017, les effectifs dans les classes de CP en REP+ ont été dédoublés. Cela vise à **garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux. 48 classes supplémentaires ont été créées, soit un total de 108 classes de CP.**



La lutte contre le décrochage scolaire

L'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre le décrochage se déploie autour de trois axes essentiels :

- **Favoriser l'accrochage et la persévérance scolaire dans la classe ordinaire**

La 6ème édition de la semaine de la persévérance scolaire a eu lieu du 12 au 17 mars et a concerné tous les élèves du département, soit 106 214 élèves. Cette semaine thématique constitue un temps fort autour des jeunes puisqu'elle valorise leur engagement quotidien, le travail mené tout au long de l'année, ce en vue de prévenir le décrochage scolaire. En outre, c'est l'occasion de mobiliser la communauté pédagogique et éducative, les parents, les jeunes et les autres parties prenantes autour de cet enjeu.

- **Prévenir les premiers signes de décrochage**

La prévention contre le décrochage s'organise au niveau des établissements (groupe de prévention du décrochage scolaire) et au niveau des bassins réseau formation-qualification-emploi (FOQUALE). Un plan de formation est mis en place chaque année à destination des 156 référents décrochage scolaire du département en poste dans les établissements scolaires.

- **Proposer des solutions alternatives aux décrocheurs réels, en lien avec des partenaires de l'Éducation nationale**

Les 11 coordinateurs d'action de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLLES) mènent des actions d'accès à la qualification au sein des établissements. Chaque année scolaire, ce sont 500 jeunes qui bénéficient de ces actions.

1 400 jeunes ont bénéficié d'un entretien de situation durant l'année scolaire.

CHIFFRES CLEFS DE L'EDUCATION NATIONALE DANS LE VAL-D'OISE (rentrée scolaire 2017)

PRIMAIRE

146 509
élèves
(+ 0,82% / 2016)

776
écoles

8 494
enseignants
(+ 463 / 2016)

SECONDAIRE

106 214
élèves
(+ 1,8% / 2016)

110
collèges
64
lycées

8 617
enseignants

Les projets éducatifs du territoire

Poursuivant le travail d'accompagnement mené par les autres services de l'Etat, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a animé un groupe de travail composé des partenaires institutionnels et de communes volontaires pour élaborer une méthodologie de travail orientée sur l'évaluation des projets éducatifs de territoire (PEDT). **En 2017, 150 communes ont été couvertes par 131 PEDT.** Elle a également proposé aux communes un appui à la réflexion sur le rythme de l'enfant au travers d'un colloque intitulé « penser le rythme de l'enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires ».

En 2017, la politique de la ville a financé 14 programmes de réussite éducative (PRE) dont 1 programme intercommunal sur la communauté d'agglomération de Plaine Vallée pour un montant total de 3,2 M€. Le PRE est le dispositif central du volet éducation des contrats de ville. Il concerne les enfants et les adolescents ayant des difficultés scolaires et/ou sociales.

L'éducation par le sport

Le sport est également un vecteur d'éducation privilégié par les services de l'État. 7 associations ont été subventionnées dans le cadre des actions éducatives/journées olympiques pour un montant total de 31 200 €. Le dispositif « j'apprends à nager » (JAN) a également bénéficié à 4 communes et associations pour une somme totale de 13 210 €.



Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi

La situation du marché du travail

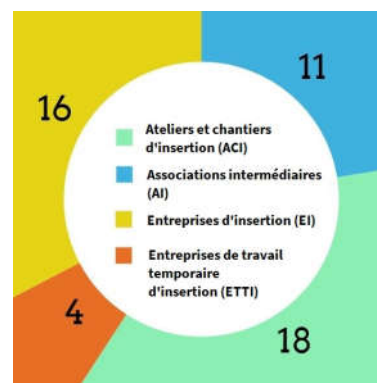
	Chiffres au 31/12/2017	Evolution 2016/2017
Taux de chômage	9,8%	- 0,2 pt
Demandeurs d'emplois (DE) inscrits à Pôle emploi – catégorie A, B, C	104 630	+ 3,10%
dont Femmes	52 580	+ 5,50%
dont Hommes	52 050	+ 0,80%
Dont jeunes (16 à 25 ans)	12 100	+ 0,70%
dont seniors (50 ans et plus)	25 920	+ 4,30%
Part des DE inscrits depuis 1 an ou plus	43,70%	+ 1,3 pt

Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

• Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Les SIAE sont des entreprises, des associations ou des chantiers ayant conventionné avec l'État pour accueillir, accompagner et insérer professionnellement les personnes les plus éloignées de l'emploi. En 2017, la DIRECCTE a conventionné **49 structures d'insertion par l'activité économique (IAE)** avec le conseil départemental. Ces SIAE ont accueilli **2 426 salariés en insertion** au total. 66 % des publics accueillis accèdent à une sortie dynamique (emploi ou formation) à l'issue de leur parcours en IAE.

Répartition des SIAE dans le département du Val-d'Oise



3 nouvelles structures ont été conventionnées (ressourcerie à Villiers-le-Bel, services à la personne à Garges-les-Gonesses et nettoyage industriel à Argenteuil) répondant aux objectifs fixés en partenariat avec l'association des entreprises d'insertion du Val d'Oise : l'implantation en priorité sur l'est du département et principalement en faveur du public féminin. En parallèle, 2 autres structures ont fermé.

En novembre dernier, un séminaire sur l'opportunité des Grands Projets pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi a été organisé en présence de la Société du Grand Paris, d'un représentant de l'organisation des Jeux Olympiques, de la société Europacity et de l'ANRU. L'Etat agit pour renforcer l'action des facilitateurs de clauses sociales, afin que ces grands projets profitent également aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion

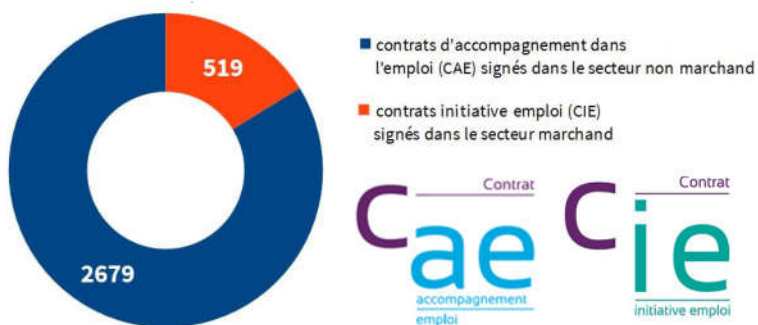
Le FAPI, créé par la loi de finances initiales pour 2017, vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion. Pour le Val-d'Oise, **ce fonds s'est élevé à 885 510 € en 2017.**

Le 25 avril 2017, l'État et le département se sont engagés pour 3 ans, dans le cadre d'une convention, à définir des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion et de développement social autour de 16 actions visant à :

- favoriser le retour à l'autonomie socio-économique notamment à travers l'accès à l'emploi ;
- mobiliser les acteurs de l'accompagnement professionnel et social pour renforcer le partenariat ;
- renforcer les actions déjà menées au titre de la politique d'insertion pour consolider les engagements pris en faveur de l'inclusion des allocataires du RSA et des jeunes en difficulté ;
- favoriser les expérimentations et les innovations sociales afin de construire des réponses nouvelles et adaptées à la diversité des situations des personnes ;
- évaluer l'impact des actions menées au profit des publics d'insertion.

• Les contrats aidés

Les contrats en faveur du retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées dans le Val-d'Oise en 2017 (contrats uniques d'insertion)



• L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Cap emploi accompagne 2 740 adultes reconnus travailleurs handicapés dont 5 % sont âgés de moins de 26 ans et 38 % de plus de 50 ans. Parmi ces personnes, 61 % sont sans activité depuis plus de 24 mois ou n'ont jamais travaillé.

En 2017, 283 personnes sont entrées en formation, 723 ont obtenu un contrat de travail et 18 ont créé leur entreprise.

Il faut également souligner l'implication de Cap Emploi pour promouvoir l'insertion des jeunes par l'alternance, qui correspond à 10 % des contrats signés (contre 8 % en Île-de-France).

Par ailleurs, le département compte 8 entreprises adaptées qui emploient 280 personnes reconnues travailleurs handicapés. Les principaux secteurs sont les espaces verts, le recyclage, l'industrie et le nettoyage.

Favoriser et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

• La garantie jeunes (GJ)

La garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui sont sans emploi, ne sont pas étudiants et qui ne suivent aucune formation. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle (80 jours sur une période de 12 mois). Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. En 2017, **628 jeunes valdoisiens** accompagnés par les missions locales sont entrés dans le dispositif.

Zoom sur une initiative

Les conseillers des missions locales qui interviennent sur la GJ ont expérimenté l'élaboration d'une plate-forme numérique, réalisée avec l'appui de la start-up Whire, permettant aux jeunes d'illustrer leur curriculum vitae (CV) en présentant, en ligne, leurs compétences au travers d'un écrit, de photos, de vidéos... Cette plate-forme permet au jeune d'enrichir son portfolio au fur et à mesure de son parcours, ainsi que de consolider et de préciser son projet professionnel et ses compétences dans un support numérique qu'il peut ensuite adresser aux employeurs. Cette plate-forme propose également les offres d'emploi ou les stages dont les compétences exprimées par le jeune correspondent à celles sollicitées dans les offres des entreprises.

• Les emplois d'avenir

Emplois d'avenir prescrits dans le Val-d'Oise (au 31 décembre 2017)



Depuis 2012, ce sont 5 436 emplois d'avenir qui ont été prescrits : 75 % dans le secteur non marchand (dont 21 % résident en QPV) et 25 % dans le secteur marchand (dont 25,5 % résident en QPV). Le taux de sorties positives à l'issue du contrat est de 58 %. Néanmoins, 2017 a été la dernière année de conventionnement de ce dispositif.

Le dispositif école de la Deuxième Chance

L'école de la deuxième chance (E2C) du Val-d'Oise est implantée sur trois sites : Cergy-Pontoise, Val-de-France et Argenteuil-Bezons. Au total, elle a accueilli 506 jeunes en 2017 dont 36 % résidant en quartier politique de la ville. 72 % de ces jeunes accèdent à une sortie positive à l'issue de leur parcours (contrat de travail, alternance ou intègrent une formation qualifiante). L'école de la deuxième chance du Val-d'Oise a été labellisée en 2017 « Grande Ecole du Numérique ». Cela consiste à proposer une formation sur les métiers du numérique aux jeunes de l'E2C avec le soutien des partenaires. D'autres projets ont largement mobilisé les jeunes, à l'instar du projet d'épicerie sociale et de l'ouverture d'une boutique éphémère avec l'appui du groupe Auchan et du centre commercial des 3 Fontaines.

Mettre à l'abri et accueillir les publics les plus fragiles

L' aide aux plus démunis

Chiffres clés du logement

2017 a été une très bonne année en terme de construction de logements puisque 3 111 logements ont été agréés dans le Val-d'Oise. Pour 2017, un objectif de relogements a été fixé aux bailleurs de 2 158 ménages prioritaires. Parmi eux, 2 145 ménages prioritaires ont été relogés selon la répartition suivante : 1 097 DALO (51%) et 1 048 hors DALO dont 530 sortants de structure.

Hors du DALO, le relogement des ménages sortant de structures d'hébergement ou de logement transitoire demeure une priorité pour assurer la fluidité du dispositif hébergement/logement. Ainsi, 729 ménages sortant de structures ont été relogés en 2017.

2 202 labellisations « accord collectif départemental » (ACD) ont été effectuées par la DDSCS et le SIAO grâce à une large communication auprès des services communaux, des structures et associations. Cela représente une progression de 3,14 % par rapport à 2016.

Focus sur la loi



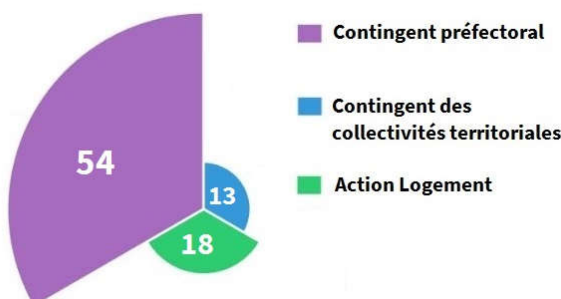
Egalité et Citoyenneté

La loi Egalité & citoyenneté promulguée en janvier 2017 a posé de nouveaux enjeux et objectifs pour le relogement des publics prioritaires, notamment un objectif de mixité sociale pour les quartiers prioritaires de la ville (QPV) :

- un élargissement des publics prioritaires (article L.441 du code de la construction et de l'habitat) ;
- un objectif de 25 % de relogements de publics prioritaires pour tous les réservataires ;
- la mise en place des conférences intercommunales du logement (CIL) pour les EPCI qui disposent d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvé ou de la compétence habitat et au moins d'un QPV, à savoir les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), de Val Parisis (CAVP), de Plaine Vallée (CAPV), de Roissy Pays de France (CARPF) et du Haut Val-d'Oise.



Répartition des 2145 ménages prioritaires relogés en 2017 (en %)



Le droit au logement opposable (DALO)

	Nombre de dossiers examinés par la commission de médiation en 2017	Nombre de ménages déclarés prioritaires et urgents en 2017	Nombre de ménages effectivement relogés ou hébergés en 2017
Au titre du logement	5 063	1 225	1 097
Au titre de l'hébergement	1 068	524	294
Total	6 131	1 749	1 391, en hausse de 2 % par rapport à 2016
134 ont été déposés			
104 décisions rendues			
Nombre de recours pour excès de pouvoir	7 annulations par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise		
Nombre de recours en plein contentieux	Dans 93 % des cas, le tribunal ordonne à l'État de reloger ou d'héberger dans un délai fixé avec condamnation de paiement d'une astreinte par jour de retard		
Nombre de recours indemnitaires	15 requêtes ont été déposées, aboutissant à une condamnation de 600 à 6 000 € par dossier		

L'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence permet de répondre à une nécessité de mise à l'abri immédiate des personnes sans domicile fixe. Il est **inconditionnel et provisoire** et peut se faire :

- dans des centres d'hébergement d'urgence (CHU)

La mission des CHU est d'accueillir les personnes sans domicile fixe pour une courte durée, pendant laquelle ces personnes seront aidées dans leurs démarches d'accès aux droits, selon l'évaluation de leur situation, et orientées vers une structure d'insertion adaptée.

940 places d'hébergement d'urgence sont ouvertes toute l'année afin d'accueillir des publics en très grande précarité, dont 222 sont des places « alternatives à l'hôtel » destinées aux familles.

- dans les hôtels

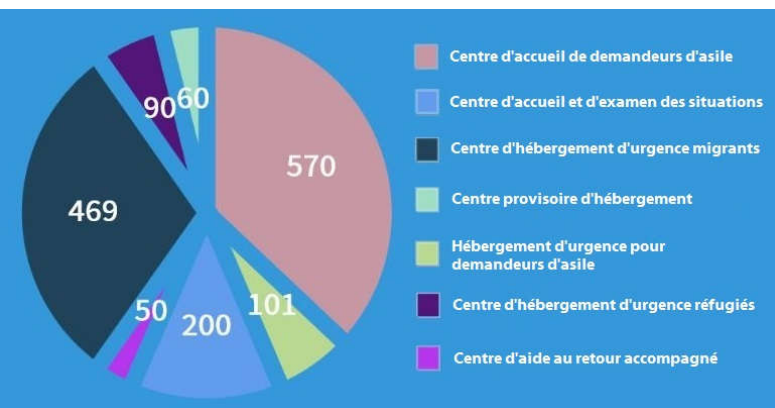
L'État a recours à des nuitées hôtelières afin de répondre aux besoins d'hébergement d'urgence des personnes vulnérables, notamment des familles comportant des jeunes enfants. La DDSCS fixe un seuil de nuitées au gestionnaire du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) afin d'assurer une régulation du dispositif et éviter toute consommation exponentielle. **405 414 nuitées** ont été financées en 2017.

En période hivernale, la mobilisation des services de l'État est accrue. La mise en service du taxi social ou encore l'ouverture de places supplémentaires dans les structures d'accueil complètent le dispositif d'hébergement d'urgence ouvert toute l'année.

L'accueil des migrants et des demandeurs d'asile

Le guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA) a enregistré en 2017, **3 793 demandes** (contre 3 138 en 2016). Les demandeurs d'asile sont reçus à un guichet unique rassemblant en un seul lieu les services de la préfecture et ceux de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). L'objectif est de permettre au demandeur de déposer sa demande lors d'un seul rendez-vous et d'obtenir à la fois son attestation de demandeur d'asile et l'ouverture de ses droits par l'OFII si sa situation le justifie.

L'hébergement dédié aux migrants-demandeurs d'asile (tout public confondu) est de **1 540 places** réparties dans différentes structures :



L'utilisation de la patinoire de Cergy comme centre d'accueil d'urgence

Le Val-d'Oise a ouvert le premier centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) francilien le 12 octobre 2017 pour un effectif de **200 places**. Ce dispositif expérimental de type « SAS » est piloté par la préfecture de région et coordonné par la DDCS, en lien avec la préfecture (DMI), l'ARS, la Croix-rouge et l'OFII. L'opérateur social gestionnaire du site est ESPERER95.

Les personnes concernées sont orientées de Paris via des maraudes réalisées sur la voie publique et depuis avril 2018 via 3 accueils de jour.



L'objectif est de proposer un hébergement temporaire dans un lieu adéquat disposant des conditions nécessaires (sanitaires, alimentation, prise en charge globale, etc.) et d'organiser leur accès au guichet unique de demande d'asile (GUDA), leur réorientation vers des hébergements adaptés à leur situation administrative, ainsi que d'informer sur l'asile et le retour volontaire.

Depuis son ouverture, le CAES a permis d'héberger 2 270 personnes. 71,33 % ont été réorientés vers des hébergements adaptés à leur situation. Le temps moyen de séjour est de 10 jours.

Le budget du CAES est de 35,95€ /jour/place, et s'élèvera ainsi à 2 624 350 € en 2018.

Marion ZELINSKY,
chef du service hébergement-logement
à la DDCS du Val-d'Oise

Le premier centre francilien d'accueil et d'examen des situations a été ouvert en octobre 2017 sur le site de l'ancienne patinoire de Cergy, mis à disposition par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Il propose aux migrants et aux demandeurs d'asile un hébergement temporaire tout en facilitant leur suite de parcours : réorientation vers des hébergements adaptés et examen de leur situation administrative. Ce dispositif fonctionne grâce à un bon partenariat entre les services de l'État et l'association ESPERER 95, gestionnaire du site.

Quelques chiffres clés



15 centres d'hébergement d'urgence hivernaux ont été ouverts durant l'hiver 2017 (de novembre 2017 à mars 2018) soit **206** places de mise à l'abri ce qui correspond à **21 093** nuitées pour **410** personnes différentes.

415 places de renforts exceptionnels (salles, gymnases...) ont été mobilisés ce qui correspond à **6 500** nuitées pour **514** personnes différentes (soit **336** ménages).

Sur cette période, plus de **170 000** nuitées hôtelières ont été consommées soit une augmentation de plus de 10 % entre l'hiver 2016 et l'hiver 2017.

Les accueils de jour (9), l'accueil de nuit et les maraudes ont été fortement mobilisés durant l'hiver 2017 avec d'une part une extension des horaires d'accueils pour les premiers et la mise en place d'une quatrième maraude pour les seconds.

• La protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences (DDDFE)

Cette politique publique est principalement portée par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Le montant des crédits d'intervention dédiés à la politique d'égalité entre les hommes et les femmes s'est élevé à 145 475 € en 2017. Les 2/3 des actions ont concerné la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences. En parallèle, un diagnostic départemental sur la situation prostitutionnelle a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 28 octobre 2016.

• La protection des majeurs sous tutelle

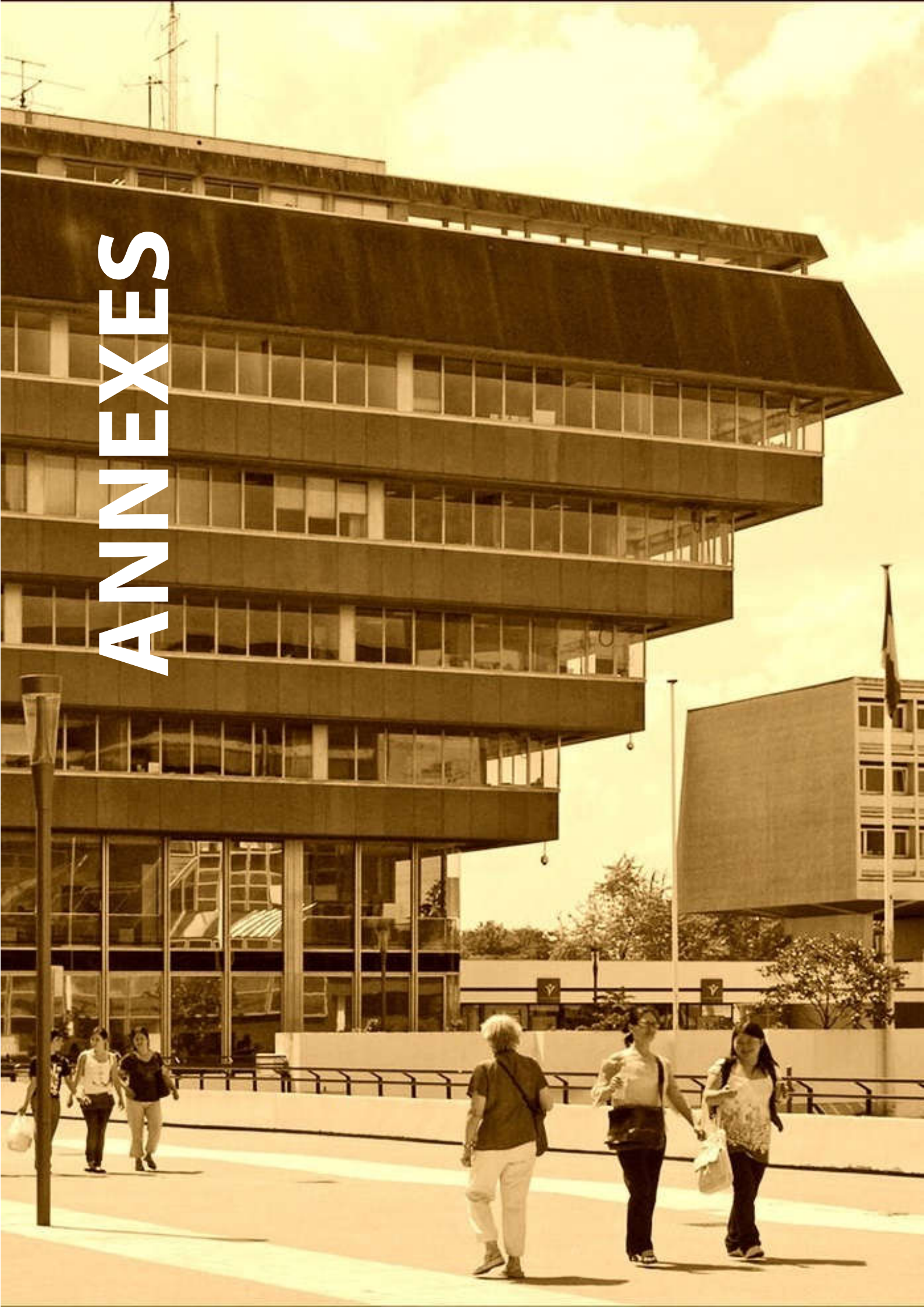
Le suivi du dispositif des majeurs protégés est partagé entre le préfet de région et le préfet de département, qui dispose du pouvoir de délivrer l'autorisation d'exercice de la profession en lien étroit avec le procureur de la République. La DDCS et l'Union Départementale des Associations Familiales veillent au renforcement de la professionnalisation des acteurs et s'attachent au développement de l'information et du soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) afin de responsabiliser les familles, d'augmenter le nombre de mesures de protection juridique confiées aux familles pour que les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) soient désignées en dernier recours.

Trois mesures de protection sont prévues par la loi par ordre d'importance de la protection : la tutelle, la curatelle et la sauvegarde de justice.

Elles sont décidées par le juge et permettent au tuteur, curateur ou administrateur spécial d'épauler, au quotidien, la personne concernée par la mesure.

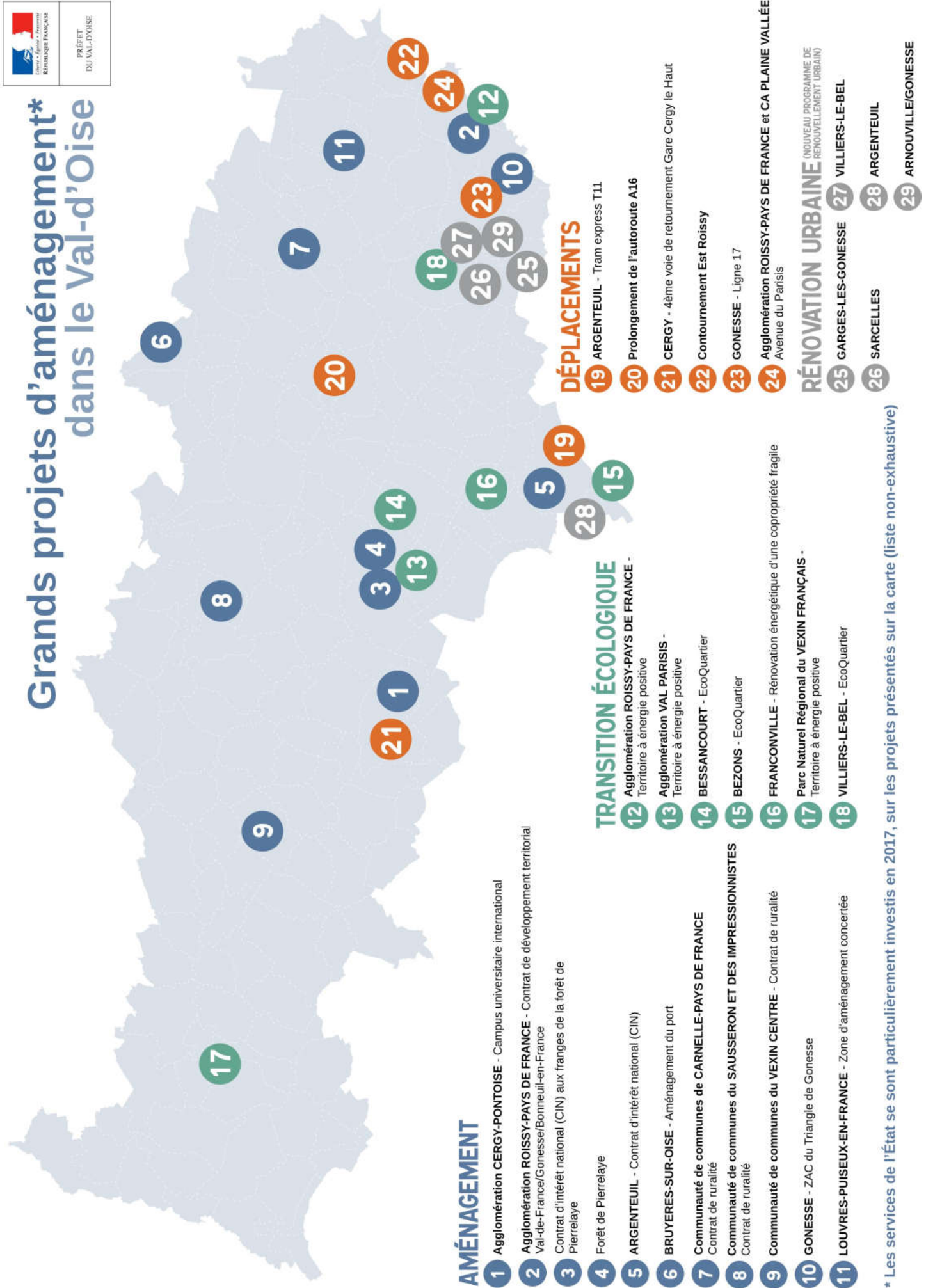
Au total **4 296 mesures** ont été prononcées en 2017 (mandataires individuels et services). Elles sont en augmentation constante. ■

ANNEXES





Grands projets d'aménagement* dans le Val-d'Oise



AMÉNAGEMENT

- 1 Agglomération CERGY-PONTOISE - Campus universitaire international
- 2 Agglomération ROISSY-PAYS DE FRANCE - Contrat de développement territorial Val-de-France/Gonesse/Bonneuil-en-France
- 3 Contrat d'intérêt national (CIN) aux franges de la forêt de Pierrelaye
- 4 Forêt de Pierrelaye
- 5 ARGENTEUIL - Contrat d'intérêt national (CIN)
- 6 BRUYERES-SUR-OISE - Aménagement du port
- 7 Communauté de communes de CARNELLE-PAYS DE FRANCE - Contrat de ruralité
- 8 Communauté de communes du SAUSSERON ET DES IMPRESSIONNISTES - Contrat de ruralité
- 9 Communauté de communes du VEXIN CENTRE - Contrat de ruralité
- 10 GONESSE - ZAC du Triangle de Gonesse
- 11 LOUVRES-PUISEUX-EN-FRANCE - Zone d'aménagement concertée

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 12 Agglomération ROISSY-PAYS DE FRANCE - Territoire à énergie positive
- 13 Agglomération VAL PARISIS - Territoire à énergie positive
- 14 BESSANCOURT - EcoQuartier
- 15 BEZONS - EcoQuartier
- 16 FRANCONVILLE - Rénovation énergétique d'une copropriété fragile
- 17 Parc Naturel Régional du VEXIN FRANÇAIS - Territoire à énergie positive
- 18 VILLIERS-LE-BEL - EcoQuartier

DÉPLACEMENTS

- 19 ARGENTEUIL - Tram express T11
- 20 Prolongement de l'autoroute A16
- 21 CERGY - 4ème voie de retournement Gare Cergy le Haut
- 22 Contournement Est Roissy
- 23 GONESSE - Ligne 17
- 24 Agglomération ROISSY-PAYS DE FRANCE et CA PLAINE VALLÉE - Avenue du Parisis

RÉNOVATION URBAINE (NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN)

- 25 GARGES-LES-GONESSE
- 26 SARCELLES
- 27 VILLIERS-LE-BEL
- 28 ARGENTEUIL
- 29 ARNOUVILLE/GONESSE

* Les services de l'État se sont particulièrement investis en 2017, sur les projets présentés sur la carte (liste non-exhaustive)

L'État dans le Val-d'Oise
au 1er septembre 2018

Une équipe et des compétences
au cœur du territoire valdoisien



Jean-Yves LATOURNERIE
Préfet du Val-d'Oise



Elodie DEGIOVANNI
Préfète déléguée pour l'égalité des chances



Maurice BARATE
Secrétaire Général



Philippe BRUGNOT
Directeur de cabinet du préfet



Denis DOBO-SCHOENENBERG
Sous-Préfet de Sarcelles



Philippe MALIZARD
Sous-Préfet d'Argenteuil



Geneviève BERNARD
Directrice des ressources humaines et du pilotage des moyens



Patrick CALVEZ
Directeur des migrations et de l'intégration



Marie-Cécile COURTOIS
Directrice de la coordination et de l'appui territorial



Cédric KARI-HERKNER
Directeur des sécurités



Muriel LARDY
Directrice de la citoyenneté et de la légalité



Marie LEOSTIC
Chef du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire



Riad BOUHAFS
Directeur départemental de la cohésion sociale



Marie-Hélène TREBILLON
Directrice départementale de la protection des populations



Nicolas MOURLON
Directeur départemental des territoires



Frédéric LAUZE
Directeur départemental de la sécurité publique



Stéphane BRUNET
Commandant du groupement de gendarmerie départementale



Marc VERMEULEN
Directeur du service départemental d'incendie et de secours



Alexis RAFA
Chef de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie



Hervé CAIVEAU
Délégué militaire départemental



Véronique LEFEVRE
Directrice départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre



Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST
Déléguée départementale de l'agence régionale de santé



Jean-Baptiste BELLON
Chef de service de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine



Vincent RUPRICH-ROBERT
Directeur de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi



Hervé COSNARD
Directeur académique des services de l'Education Nationale



Sophie MAHIEUX
Directrice départementale des finances publiques



Coordonnées des services de l'État

Préfecture du Val-d'Oise

CS 20105
5, avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 34 20 95 95
Mail : prefecture@val-doise.gouv.fr

Sous-Préfecture d'Argenteuil

CS 11709
2, rue Alfred Labrière
95107 Argenteuil
Tél : 01 34 20 95 95
Mail : sous-prefecture-argenteuil@val-doise.gouv.fr

Sous-Préfecture de Sarcelles

CS 80025
1, boulevard François Mitterrand
95842 Sarcelles Cedex
Tél : 01 34 20 95 95
Mail : sp-sarcelles@val-doise.gouv.fr

Direction départementale des territoires (DDT)

CS 20105
5, avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 34 25 24 00
Mail : ddt@val-doise.gouv.fr

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

CS 20105
5, avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 77 63 61 00
Mail : ddcs@val-doise.gouv.fr

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

CS 20508
Immeuble Le Modem
16, rue Traversière
95035 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 34 25 45 00
Mail : ddpp@val-doise.gouv.fr

Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

5, avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 34 25 27 02
Mail : ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)

CS 20305
Immeuble Atrium
3, boulevard de l'Oise
95014 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 34 35 49 49

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise (UDAP)

37, rue de la Coutellerie
95 300 Pontoise
Tél : 01 30 32 08 44
Mail : sdap.valdoise@culture.gouv.fr

Unité départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (UD DRIEE)

Immeuble J. Lemerrier
5, avenue de la Palette
95000 Cergy
Tél : 01 71 28 48 02
Mail : ut95.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Délégation départementale de l'Agence régionale de santé (DDARS)

CS 20312
2, avenue de la Palette
95011 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 34 41 14 00
Mail : ars-dd95-delegue-departemental@ars.sante.fr

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Immeuble le Président
2A, avenue des arpent
95525 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 79 81 22 22
Mail : ce.ia95ac-versailles.fr

Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

4, rue de la Croix des Maheux
95027 Cergy
Tél : 01 34 43 17 17

Groupement de gendarmerie départementale du Val-d'Oise (GGD)

5, boulevard de l'Hautil
95300 Pontoise
Tél : 01 30 75 56 00

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

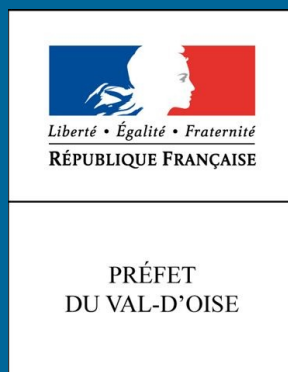
33, rue des Moulines
95000 Neuville-sur-Oise
Adresse postale :
CS 80318
95027 – Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 30 75 78 60
Mail : info@sdis95.fr

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (TA)

2-4, boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 30 17 34 00
Mail : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Tribunal de grande instance de Pontoise (TGI)

Cité judiciaire
3, rue Victor Hugo
BP 50220
95302 Cergy-Pontoise Cedex
Tél : 01 72 58 70 00



Rapport d'activité 2017 des services de l'État dans le Val-d'Oise

Directeur de la publication : Jean-Yves Latournerie, préfet du Val-d'Oise

**Conception & réalisation :
Préfecture du Val-d'Oise**

Direction de la coordination et de l'appui territorial // Bureau de la communication interministérielle

Rédaction achevée en septembre 2018

QUELQUES TEMPS FORTS DE 2017



Signature du 1^{er} contrat de ruralité
du Val-d'Oise - Communauté de
communes Sausseron
Impressionnistes

2 mars 2017



Signature du contrat d'intérêt national
« Aux franges de la forêt de Pierrelaye »

21 mars 2017



Préfecture pilote de la
réforme de la délivrance des
permis de conduire

15 mai 2017



13 juin 2017

Visite du Premier ministre Edouard
Philippe au sein de l'entreprise
Telma de Saint-Ouen-l'Aumône



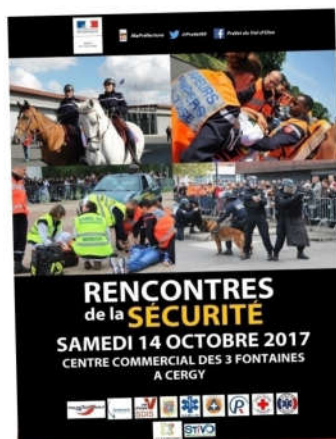
Exercice de sécurité civile
Simulation d'un attentat terroriste
au complexe sportif Aren'Ice

26 juin 2017



Ouverture du 1^{er} centre d'accueil
et d'examen des situations de
migrants d'IDF à Cergy-Pontoise

12 octobre 2017



Rencontres de la Sécurité
du Val-d'Oise

14 octobre 2017



Lancement de l'association de
préfiguration du Campus International
Paris Seine de Cergy-Pontoise

11 décembre 2017



Préfecture du Val-d'Oise
5 Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél. : 01.34.20.95.95

www.val-doise.gouv.fr

